



PROCÈS-VERBAL

JANVIER 2023

Le 9 janvier 2023 à 18 h 30, réunion préparatoire à la séance ordinaire du conseil, le 9 janvier 2023 à 19 h 30.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton, tenue en présentiel à la petite salle municipale, située au 108A, Ave Ouellet, le lundi 9 janvier 2023 à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS : Mesdames Linda Paré, France Couture et Katy Dubé, conseillères, messieurs Michel Desjardins et Éric Langlois, conseillers, sous la présidence de monsieur Bruno Gagné, maire.

EST ABSENT : M. Mathieu Therrien, conseiller.

Madame Caroline Dancause, directrice générale et greffière-trésorière, est présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assemblée et ouvre la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée, mot de bienvenue, les présences, acceptation de la séance ordinaire ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Acceptation du procès-verbal du 5 et du 12 décembre 2022 ;
4. Première période de questions ;
5. Correspondance :
 - Réparation camion-citerne;
 - Emploi d'été Canada ;
 - Soumission de LS Bilodeau;
 - Centre de Plein-Air;
 - Calendrier de collectes de déchets, récupération et vidanges monstres 2023;
 - Procès-verbal de correction pour la résolution 16-11-2022;
 - Démissions reçues;
 - Soumission Novicom;
 - Résultat des soumissions pour la vente d'une émission de billets;
6. Demande de subvention (dons) ;
 - Demande de commandite pour finissants 2023;
7. Rapports des employés et organismes ;
8. Discussions diverses :

- Patinoire;
 - Décision pour l'eau de la salle municipale;
 - Certificat de localisation pour le 385, Rte Principale;
 - Avis de motion 1 – Taux de taxe générale foncière et spéciale-service de la dette;
 - Avis de motion 2 – Mode de tarification de certains biens, services ou activités de la municipalité;
 - Activité hivernale;
 - Dossier déneigement, autorisation de verser le paiement de janvier 2023;
9. Varia :
 10. Comptes
 11. Période de questions ;
 12. Levée de la séance.

Résolution : 01-01-2023

Lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par Mme Katy Dubé, appuyé par Mme Linda Paré, ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que déposé. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 et du 12 DÉCEMBRE 2022

Une copie du procès-verbal du 5 et du 12 décembre 2022 a été remise à chaque membre du conseil municipal pour lecture, la directrice générale, greffière-trésorière en dépose une copie.

Résolution : 02-01-2023

Il est proposé par M. Michel Desjardins, appuyé par Mme France Couture ET RÉSOLU que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2022 soit confirmé tel qu'il a été rédigé. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 03-01-2023

Il est proposé par M. Éric Langlois, appuyé par Mme Katy Dubé ET RÉSOLU que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2022 soit confirmé tel qu'il a été rédigé. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Président ouvre la première période de questions au public. Aucune question.

5. CORRESPONDANCE

Résolution : 04-01-2023 (Soumission Groupe PGR INC. pour la réparation du camion-citerne western star camion incendie)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton est dans l'obligation de faire réparer le camion-citerne Western Stars.

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Michel Desjardins ET RÉSOLU d'accepter la soumission de Groupe PGF INC. pour la réparation du camion-citerne au montant de 24,029.78\$, taxes incluses. En cas d'imprévus ou de travaux additionnels un tarif horaire sera de 89 \$ plus taxes et l'achat de nouvelles pièces, si nécessaire, sera ajouté à la facturation.

Les dépenses seront prises dans le poste budgétaire 59-110-10, soit le surplus de fonctionnement non-affecté. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 05-01-2023 (Emploi d'été Canada)

Il est proposé par Mme Katy Dubé, appuyé par M. Michel Desjardins ET RÉSOLU que deux demandes d'aide financière soient déposées dans le programme Emplois d'été Canada 2023 pour l'ouverture d'un poste d'animateur de terrain de jeux et d'un aide pour une durée de sept semaines, 35 heures/semaine.

Que Mme Caroline Dancause, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à signer pour, et au nom de la municipalité de la paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton tous les documents relatifs à la demande d'aide financière. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 06-01-2023 (Soumission LS Bilodeau Inc)

Il est proposé par Mme Katy Dubé, appuyé par M. Éric Langlois ET RÉSOLU d'accepter la soumission de L.S. Bilodeau Inc. au montant de 373.67 \$, taxes incluses. Un technicien viendra sur place visiter l'église pour offrir son expertise dans le choix d'un système de chauffage adéquat pour ce bâtiment. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 07-01-2023 (Centre Plein-Air)

Il est proposé par Mme Katy Dubé, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU de ne pas accorder l'aide financière demandée de 15,000\$ pour les salaires du Centre Plein-Air, étant donné les chiffres positifs de l'état des résultats. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 08-01-2023 (Calendrier de collectes de déchets, récupération et vidanges monstres 2023)

Il est proposé par Mme Katy Dubé, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU d'accepter le calendrier de collectes de déchets, de récupération et des vidanges monstres pour l'année 2023. À moins d'un avis de changement, les dates fixées pour la cueillette des grosses vidanges pour l'année 2023 sont le 7 juin et le 3 octobre. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Procès-verbal de correction pour la résolution 16-11-2022

En vertu de l'article 202.1 du Code municipal, le greffier-trésorier est autorisé à modifier un procès-verbal, un règlement, une résolution, une ordonnance ou un autre acte du conseil pour corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents, soumis à l'appui de la décision prise.

La modification consiste à corriger la résolution 16-11-2022. On doit y lire comme titre : Soumission Clôtures directes Inc., plutôt que Soumission Signalisation Lévis.

Je soussignée, Caroline Dancause, directrice générale, greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton, atteste par la présente avoir corrigé cette erreur dans la résolution 16-11-2022.

Donné à Sainte-Apolline-de-Patton ce 9^e jour de janvier 2023.

Caroline Dancause, directrice générale, greffière-trésorière

Résolution : 09-01-2023 (Démissions reçues)

Il est proposé par M. Éric Langlois, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU d'accepter les démissions reçues de M. Philippe Chamberland à titre de concierge municipal, et de M. André Bernard, à titre de pompier volontaire. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 10-01-2023 (Soumission Novicom)

Il est proposé par Mme Katy Dubé, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU d'accepter la soumission de Novicom pour l'achat et la programmation de radios pour les pompiers volontaires, au montant de 6,896.67\$, taxes incluses. Les dépenses seront prises dans le poste budgétaire 59-110-10, soit le surplus de fonctionnement non-affecté. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 11-01-2023 (Résultat des soumissions pour la vente d'une émission de billets)

ATTENDU QUE la Municipalité de la paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 16 janvier 2023, au montant de 1 071 700 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CAISSE DESJARDINS DE LA MRC DE MONTMAGNY

86 200 \$	4,88000 %	2024
90 300 \$	4,88000 %	2025
94 600 \$	4,88000 %	2026
99 100 \$	4,88000 %	2027
701 500 \$	4,88000 %	2028

Prix : 100,00000 Coût réel : 4,88000 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

86 200 \$	4,95000 %	2024
90 300 \$	4,95000 %	2025
94 600 \$	4,95000 %	2026
99 100 \$	4,95000 %	2027
701 500 \$	4,95000 %	2028

Prix : 100,00000 Coût réel : 4,95000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

86 200 \$	5,15000 %	2024
90 300 \$	4,90000 %	2025
94 600 \$	4,70000 %	2026
99 100 \$	4,60000 %	2027
701 500 \$	4,55000 %	2028

Prix : 98,40000

Coût réel : 5,02786 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DE LA MRC DE MONTMAGNY est la plus avantageuse;

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Michel Desjardins et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de la paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DE LA MRC DE MONTMAGNY pour son emprunt par billets en date du 16 janvier 2023 au montant de 1 071 700 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 04-2011. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

6. DEMANDE DE SUBVENTIONS (DONS)

Résolution : 12-01-2023 (Demande de commandite pour finissant 2023)

Il est proposé par Mme France Couture, appuyé par Mme Katy Dubé ET RÉSOLU d'accepter la demande de commandite de Mélody Desjardins pour l'album de finissants de l'école secondaire de Saint-Paul 2023. Une commandite pour un espace publicitaire d'un quart de page au montant de 75\$ est approuvée. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 13-01-2023 (Demande de commandite pour la soirée de chasse pour l'école Primaire de Ste-Apolline)

Il est proposé par Mme Katy Dubé, appuyé par M. Éric Langlois ET RÉSOLU d'accepter la demande de commandite de 250\$ de l'école primaire de Ste-Apolline, pour la soirée de chasse du 10 février prochain. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

7. RAPPORTS DES EMPLOYÉS ET ORGANISMES

Aucun compte rendu n'est donné.

8. DISCUSSIONS DIVERSES

Résolution : 14-01-2023 (Patinoire)

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Éric Langlois ET RÉSOLU de ne pas nommer officiellement M. Joël Parent

à titre de gardien de patinoire, et de mettre fin à ses activités. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 15-01-2023 (Patinoire)

Il est proposé par Mme France Couture, appuyé par M. Michel Desjardins ET RÉSOLU d'autoriser la directrice générale de contacter M. Sylvain Gagné-Bernier afin de lui proposer le contrat de gardien de patinoire à titre de travailleur autonome, aux mêmes conditions données par celui-ci, le mois-dernier. S'il accepte, la directrice générale est autorisée à l'engager pour le poste. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 16-01-2023 (Patinoire)

Il est proposé par Mme Katy Dubé, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU d'autoriser des heures communautaires pour 2023. Celles-ci seront principalement faites à la Rafale. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 17-01-2023 (Décision pour l'eau de la salle municipale)

Il est proposé par Mme Katy Dubé, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU de commander deux distributrices d'eau pour la salle et le bureau municipal. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 18-01-2023 (Certificat de localisation pour le 385, Rte Principale)

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Éric Langlois ET RÉSOLU de demander un nouveau certificat de localisation pour le 385, Rte Principale et de mandater Arpentage Côte-du-Sud. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par la conseillère, Mme Linda Paré, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 01-2023 décrétant les taux des taxes et les tarifs de compensation pour l'année 2023 et les conditions de perception. Un projet de règlement est présenté séance tenante.

AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par la conseillère, Mme Katy Dubé, qu'il sera adopté, lors d'une prochaine séance, le règlement numéroté 02-2023 et intitulé « Règlement décrétant un mode de tarification de certains biens, services ou activités de la municipalité paroisse Sainte-Apolline-de-Patton pour l'année 2023 ». Ce règlement comprend les tarifs concernant l'administration (photocopies de documents municipaux, les biens et services, chèques retournés), les tarifs pour divers services en sécurité incendie, les tarifs pour services loisirs, culturel et tourisme (location des salles) et les tarifs services des travaux publics (eau, ponceaux, etc.). Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

Résolution : 19-01-2023 (Activité hivernale)

Il est proposé par Mme Katy Dubé, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU d'autoriser un budget de 500\$ à Mme France Couture pour son activité hivernale du 18 février 2023. Mme France Couture se retire de la décision. Adoptée à la majorité des conseillers.

Résolution : 20-01-2023 (Dossier déneigement, autorisation de verser le paiement de janvier 2023)

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par Mme France Couture, ET RÉSOLU de verser à M. Tony Deschênes la somme de 37,374.35 \$, qui correspond au deuxième versement du contrat de déneigement. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

9. VARIA

Mme France Couture demande s'il y a eu un suivi concernant la présence d'insectes dans la salle municipale. Un suivi a été fait, et rien n'est alarmant.

Mme Linda Paré demande une question sur le règlement de tarification. Celui-ci sera discuté le mois prochain.

Résolution : 21-01-2023 (Indexation des salaires des employés pour 2023)

Il est proposé par Mme France Couture, appuyé par Mme Katy Dubé ET RÉSOLU de réviser l'indexation des salaires des employés de la municipalité et des pompiers volontaires (engagés avant décembre 2022) afin qu'ils soient indexés de 6% à partir du premier janvier 2023, au lieu de 2%. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 22-01-2023 (URLS, autorisation d'achats)

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par Mme Katy Dubé ET RÉSOLU d'autoriser la directrice générale à faire l'achat de chambres à air et équipements pour un montant de 2,500\$. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

10. COMPTES

La directrice générale, et greffière-trésorière certifie, par la présente, que la municipalité a les crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil municipal.

Caroline Dancause

Total des salaires du 27 novembre au 31 décembre 2022 15,807.40 \$

Résolution : 23-01-2023 (Comptes)

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Éric Langlois ET RÉSOLU que les comptes ci-dessus, formant un total de 127,007.44\$ soient payés, ainsi que les salaires et que le maire et la directrice générale, greffière-trésorière soient autorisés à signer pour, et au nom de la municipalité les chèques pour en faire le paiement. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen demande un compte rendu des terrains donnés. Il demande quel est la facture de remboursement pour la TPS payée en trop. Suite à une question du mois précédent, les informations sur les prêts de la municipalité sont données.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution : 24-01-2023 (Levée de la séance)

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Michel Desjardins ET RÉSOLU de lever la séance. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Bruno Gagné, maire

Caroline Dancause, DG et greff.-très.

Je, Bruno Gagné, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.
